



**Québec**

Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone: 418 528-7741  
Télécopieur: 418 529-3102

**Montréal**

Bureau 18.200  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone: 514 873-4196  
Télécopieur: 514 844-6170

## RECOMMANDÉ

Montréal, le 11 juin 2019

Madame Stéphanie Krenn  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels  
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier  
235, Montée Lesage  
Rosemère (Québec) J7A 4Y6

Objet : Plainte à l'endroit de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier  
Dossier : 1015890-S

---

Madame,

La présente vise à vous informer que la Commission d'accès à l'information (la Commission) ne donne pas suite à la plainte déposée à l'égard de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (l'organisme).

La plainte est à l'effet que l'organisme recueille, au début de chaque année scolaire, par le biais du formulaire « Fiche Santé », le numéro d'assurance maladie (NAM) des élèves fréquentant ses écoles.

À la suite de cette plainte, un enquêteur de la Direction de la surveillance de la Commission procède à une enquête, conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup>.

L'organisme ne conteste pas les faits à l'origine de la plainte. Toutefois, en cours d'enquête, l'organisme modifie sa pratique<sup>2</sup>. Le formulaire « Fiche Santé » remis à partir de la rentrée scolaire 2018-2019<sup>3</sup>, tant au primaire qu'au secondaire, ne contient plus la question visant à recueillir le NAM des élèves.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1.

<sup>2</sup> Réponse de l'organisme en date du 30 août 2018.

<sup>3</sup> Il convient de préciser qu'à la rentrée 2018-2019, deux écoles ont remis l'ancien formulaire. Après avoir été informé de cette situation par le plaignant, l'enquêteur de la Direction de la surveillance de la Commission demande des explications à l'organisme à ce sujet. L'organisme transmet une déclaration assermentée, datée du 13 novembre 2018, confirmant qu'il s'agit d'une erreur et que des mesures ont été prises pour corriger la situation.

De plus, l'organisme confirme avoir détruit l'ensemble des formulaires « Fiches Santé » qui contenaient le NAM des élèves qu'il détenait<sup>4</sup>.

Au terme de cette enquête et à la lumière des informations dont elle dispose, la Commission ferme le présent dossier. En effet, il ressort de l'enquête que l'organisme a modifié ses pratiques en ne recueillant plus le NAM des élèves fréquentant ses écoles.

«Original signé»

Cynthia Chassigneux  
Membre de la Commission, section de surveillance

---

<sup>4</sup> Réponse de l'organisme en date du 4 décembre 2018.